



## QUESTION ECRITE

de Monsieur le Député Dimitri Legasse  
à Monsieur le Ministre Rachid Madrane

Le 28 septembre 2015

### OBJET : les centres d'accueil spécialisés (CAS)

Monsieur le Ministre,

On apprenait dans la presse qu'un incendie survenu mi-septembre a rendu inutilisable l'ASBL La Bastide Blanche, un centre d'accueil spécialisé (CAS) de Châtelet. Fort heureusement, il n'y a pas eu de victime grâce à la réaction prompte du personnel qui a pu mettre à l'abri les neuf pensionnaires, des adolescents en situation de difficulté. Par contre les dégâts matériels sont importants et le bâtiment aura besoin de travaux avant de pouvoir accueillir à nouveau des jeunes.

Il fallait donc trouver une solution rapide pour reloger les adolescents et on peut se féliciter de l'excellente collaboration de vos services, Monsieur le Ministre, avec les autorités communales et l'équipe éducative. En effet, moins d'une semaine après l'incident, une solution était trouvée : les locaux de l'ASBL Le Trèfle accueilleront les pensionnaires de La Bastide Blanche, qui n'auront pas eu à souffrir d'une rupture de leur suivi et de leur scolarité.

Ce fait divers permet d'attirer l'attention sur les centres d'accueil spécialisés qui font partie de l'offre diversifiée des services d'aide à la jeunesse. Ces CAS organisent l'accueil collectif de jeunes nécessitant une aide urgente et spécialisée eu égard à des comportements violents ou agressifs, des problèmes psychologiques graves ou des faits qualifiés d'infraction. Les CAS sont donc essentiels pour offrir une place d'urgence à des adolescents en grande difficulté.

Sur son site internet, on peut voir qu'il y a 4 CAS en Fédération Wallonie-Bruxelles :

- Le Foyer pour Jeunes Filles (15 places)
- La Bastide Blanche (15 places)
- La Courte Echelle (44 places)
- Le Foyer Retrouvé (15 places)



Il y aurait donc un total de 89 places dont 15 pour les filles. C'est dire l'importance qu'il y avait de trouver une solution d'urgence suite à l'incendie du CAS de Châtelet.

Mes questions sont les suivantes Monsieur le Ministre :

1. Pouvez-vous confirmer qu'il y a bien 4 CAS en FWB avec le nombre de places cité ?
2. Est-ce que l'offre de places est suffisante par rapport à la réalité du terrain ou sommes-nous confrontés à une situation de pénurie ?
3. Y a-t-il un projet visant à créer d'autres CAS afin d'augmenter le nombre de places ?

Je vous remercie,

Dimitri Legasse

Député-Bourgmestre

Réponse de Monsieur Rachid MADRANE, Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles,  
à la question écrite n° 176 de Monsieur le Député LEGASSE relative à l'offre des centres d'accueil spécialisés (CAS) en fédération Wallonie-Bruxelles.

Monsieur le Député,

Il y a actuellement 9 services agréés pour assumer la prise en charge de jeunes dont la problématique relève de celle visé par l'arrêté du 15 mars 1999 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les centres d'accueil spécialisés ventilés comme suit :



5 centres d'aide spécialisée agréés en Fédération Wallonie-Bruxelles :

- « Foyer pour Jeunes Filles » sis à 4610 Bellaire agréé pour 15 prises en charge pour jeunes filles de 12 à 18 ans ;
- « La Bastide Blanche » sis à 6200 Châtelet agréé pour 15 prises en charge pour garçons de 14 à 18 ans ;
- « Le Foyer Retrouvé » sis à 6043 Ransart agréé pour 15 prises en charge pour garçons de 15 à 18 ans ;
- « La Courte Echelle » sis à 5100 Wépion agréé pour 11,13 prises en charge pour jeunes filles de 14 à 18 ans ;
- « Le Tamaris » sis à 1040 Bruxelles agréé pour 8 prises en charge pour jeunes filles de 11 à 18 ans et pour 7 prises en charge garçons de 11 à 18 ans.

A côté de ces centres d'accueil spécialisés, certains services mettent en œuvre des projets pédagogiques particulier qui visent un public similaire :

- « Résidence Rolland » sis à 7000 Mons agréé pour 3 prises en charge « psychiatriques » pour garçons de 3 à 18 ans intégrées dans un groupe SAAE vertical ;
- « Le Toboggan » sis à 7000 Mons agréé pour 13 prises en charge CAS pour jeunes filles de 14 à 18 ans ainsi que la prise en charge d'1 jeune fille (mère ou future mère) et son bébé ;
- « La Pommeraie » sis à 5340 Faulx-les-Tombes agréé pour 15 prises en charge pour garçons de 14 à 18 ans selon des modalités particulières en termes de mandat et de durée d'intervention ;

Comme vous le savez, le secteur de l'aide à la jeunesse est confronté à un déficit structurel de prises en charge, quelles que soient les types de prises en charge. Les besoins du secteur doivent faire l'objet d'une approche globale et le cas échéant d'une redéfinition des projets pédagogiques des services agréés afin de répondre aux problématiques actuelles des jeunes. C'est dans ce



contexte que je compte évaluer les besoins en matière d'accueil spécialisés.